



ARRETE DU MAIRE N° AG/AR-2025-225

PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A MADAME LOUISE JABER CONSEILLERE MUNICIPALE

Le Maire de CLERMONT L'HERAULT,

VU le Code général des collectivités territoriales, et particulièrement l'article L. 2122-18 qui autorise le Maire à déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints et à des membres du Conseil Municipal, attribuant des fonctions spéciales au Maire ;

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 faisant état de l'élection du Maire et des 8 Adjoints et dressant l'ordre du tableau des Conseillers municipaux ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 17 juillet 2020, portant Délégation du Conseil Municipal au Maire ;

VU l'arrêté n° AG/AR-2021-64 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Louise JABER Conseillère municipale ;

CONSIDERANT que pour la bonne marche des services municipaux et de l'administration communale, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soient délégué aux Adjoints et aux Conseillers municipaux ;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'arrêté n° AG/AR-2021-64 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Louise JABER Conseillère municipale est abrogé.

Article 2 :

Il est donné délégation de fonctions à Madame Louise JABER, Conseillère municipale, sous ma surveillance et ma responsabilité et sous :

- la coordination de l'Adjointe au Maire déléguée à la culture en matière de :
 - Développement de projets culturels,
- la coordination de l'Adjointe au Maire déléguée à la solidarité, à l'environnement et à la citoyenneté en matière de :
 - Conseil municipal des jeunes.

Article 3 :

Ces délégations peuvent être rapportées à tout moment et leur validation ne saurait dépasser l'expiration du mandat de l' élu l'ayant accordé ou la fin des fonctions de Madame Louise JABER, Conseillère municipale.

Article 4 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et ampliation sera adressée à Monsieur le Comptable de la collectivité et à Monsieur le Sous-Préfet de Lodève.

Fait à Clermont l'Hérault, le 16 octobre 2025.

Le Maire,

Gérard BESSIERE